



AXWAY

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LES ÉCHOS D'OCTOBRE 2020

NEWS

EFFECTIF FRANCE : STAGNATION

A fin juin 2020, Axway comptabilisait un effectif total de 491 salariés en France dont 141 femmes et 350 hommes.

Pour rappel, à fin juin 2019 l'effectif s'établissait à 484 Salariés (138 femmes et 346 hommes)

Malgré les actions menées par la DRH sur le recrutement, le nombre d'entrées compense tout juste les départs.

Ce constat risque de perdurer en cette période de crise sanitaire et les diverses démarches de la DRH (Talent Review et gestion des carrières) ne semblent pas porter les fruits espérés pour le moment. Peut-être que les réflexions devraient maintenant laisser place à un plan d'action concret ?

Le télétravail ne serait-il pas devenu aussi un frein au recrutement en France ?

C'est la question que nous pouvons légitimement nous poser au regard du succès (salué par la Direction) du télétravail forcé lors des 2 mois de confinement. Dans ce contexte de pandémie, pourquoi embaucher en France alors que des ingénieurs sont bien moins coûteux pour l'entreprise dans d'autres pays comme la Roumanie et la Bulgarie ?

D'autant que les effectifs dans nos filiales basées dans ces deux pays sont à la hausse !

RÉUNION COVID-19 AXWAY

Pas d'informations particulières de la Direction. Elle a simplement indiqué que le nombre de salariés à la tour était de +- 75 personnes, sur Grenoble un tiers des effectifs sont sur site et Lyon est à 100% de télétravail.

Les élus de la liste ENSEMBLE! ont remonté ces 2 points :

- **Gel Hydroalcoolique** : à la Tour plusieurs distributeurs de gel sont vides et pour certains, depuis plusieurs mois !
- **Distribution de masques** : l'accueil d'Axway au RDC de la Tour n'ouvrant qu'à 8h45, les salariés qui arrivent plus tôt devront repasser à l'accueil pour récupérer les masques.

RÉUNION CSE DE SEPTEMBRE

TR : La Direction a annoncé la fin des relances pour les TR. Les salariés qui ne se sont pas déplacés lors des journées prévues à cet effet vont devoir contacter leur assistante et se conformer à leur disponibilité.

CONGÉS : pas de report de CP 2020 sur 2021. Les salariés doivent solder leurs CP avant le 31/12/2020.

Les RTT et jours de Ponts non pris avant la fin de l'année seront perdus.



ACTUALITÉ SOCIALE

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La CFDT salue l'allongement du congé paternité

Revendication historique de la CFDT, l'allongement du congé de paternité porté à 28 jours pour toutes les formes de parentalité est une avancée sociale majeure.

Si la CFDT préconise à terme un congé de 2 mois, tout comme le rapport des « 1000 premiers jours de l'enfant », elle salue l'étape franchie aujourd'hui.

L'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes passe par une meilleure répartition des tâches, une meilleure coparentalité, et une reconnaissance dans la société comme dans les entreprises de la responsabilité et l'engagement des pères.

Selon le rapport Igas sur le congé paternité, en 2016 le taux de recours global était de 67% mais de 80% pour les pères en CDI, 88% pour les fonctionnaires, 48% pour les CDD.

Comme le montrent ces chiffres, trop de freins demeurent, notamment pour les pères dans les emplois précaires.

Rendre automatique pour tous la moitié de ce congé à la naissance de l'enfant est une mesure de justice, et doit permettre à chaque couple de construire ensemble un équilibre dans l'accueil de l'enfant et l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

Tous, parents comme entreprises, nous avons à y gagner.

REJOIGNEZ-NOUS SUR **jive**

Ecrivez-nous à cette adresse : cfdt.axway@gmail.com
Informations de la CFDT : <http://www.cfdt.fr> et <http://www.betor-pub.org/>

TÉLÉTRAVAIL : LA CFDT MET LA PRESSION SUR LE PATRONAT

Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, a annoncé que son syndicat ne signerait rien sur le diagnostic du télétravail post-Covid si le patronat ne s'engage pas à négocier.

Article de Leïla de Comarmond : les Échos du 21 septembre 2020

« La balle est clairement dans le camp du patronat. Il y a suffisamment de points où il est entendu par le gouvernement pour qu'il décide d'aller à la négociation. »

Ce mardi, les partenaires sociaux doivent mettre la dernière main à un diagnostic paritaire sur le télétravail post-Covid-19. En fin de semaine dernière, le secrétaire général de la CFDT a donné un coup de pression, lors que les organisations patronales ont jusqu'à présent refusé de s'engager dans une négociation en bonne et due forme à l'issue de ces premières discussions.

« Laisser les entreprises dans un no man's land »

Le Medef a affiché son souhait que le document de diagnostic soit formellement paraphé avec les syndicats.

« Il reste quelques points à éclaircir sur le diagnostic mais [quoi qu'il en soit], la CFDT ne signera pas s'il n'y a pas un engagement du patronat à ouvrir une négociation car ça laisserait les entreprises dans un no man's land », a averti Laurent Berger.

Il s'exprimait vendredi à l'occasion d'une conférence de presse présentant l'opération « #RéponsesàEmporter » (500 points de rencontre avec les salariés du 22 au 24 septembre) et la création d'une « adhésion découverte », pour permettre de « tester » le syndicat pendant deux mois gratuitement.

Les organisations patronales ont, jusqu'à présent, refusé de s'engager dans une négociation en bonne et due forme.

Le leader de la CFDT a aussi interpellé le gouvernement sur le télétravail.

« Le télétravail pose tout un tas de difficultés », a-t-il souligné, citant « la tentation du 100 %, sur l'évolution des relations de travail ». « Il faut cadrer les choses » et si le patronat « ne joue pas le jeu », face à sa « frilosité », « il faudra que le gouvernement prenne la main », a-t-il déclaré, ajoutant que « si un accord arrivait en décembre alors que les choses se mettent en place dans les entreprises maintenant, ça ferait désordre ».

Contreparties aux aides de l'Etat

Laurent Berger est aussi revenu sur le débat concernant l'exigence de contreparties aux aides de l'Etat et la question de leur remboursement en cas de non respect ; un débat relancé par plusieurs annonces de restructurations, chez Nokia, Auchan ou Bridgestone.

Prenant ce dernier cas en exemple, il a souligné que « depuis des mois, des années, l'équipe CFDT alerte sur le désinvestissement de longue date sur le site [de Béthune qui va être fermé] et l'entreprise a pourtant continué à toucher des aides publiques ».

« Avec le CICE, vous n'aviez pas de contrainte, au mieux la présentation d'un joli Power Point aux élus du personnel », a déploré aussi Laurent Berger, alors que France Stratégie vient de chiffrer à un peu plus de 100000 seulement les créations d'emplois grâce à ce dispositif.

Le syndicaliste a donc réitéré sa demande d'un « contrôle social » de l'utilisation des aides via un « avis conforme du comité social et économique » en cas d'aides de l'Etat, notamment sur les accords de chômage partiel de longue durée qui se multiplient. Le syndicaliste a aussi évoqué la question du remboursement de ces aides, expliquant qu'il y a chez les chefs d'entreprise ceux « qui jouent le jeu » mais aussi des « gougnafiers ». « Il n'y a pas de dispositif législatif qui permette de l'exiger, eh bien créons-le ! »



LES ORGANISATIONS PATRONALES ACCEPTENT DE NÉGOCIER À LA DEMANDE DE LA CFDT

Le mardi 22 septembre les partenaires sociaux se sont réunis pour la 6e fois depuis juin afin d'établir un diagnostic partagé sur le télétravail. Pour la CFDT, totalement engagée dans ces discussions, un tel diagnostic est nécessaire mais pas suffisant. Il n'offre un intérêt que s'il permet l'ouverture de la négociation d'un accord national interprofessionnel sur le sujet. Ce cadre national doit faciliter le travail des négociateurs dans les entreprises qui voudront mettre en place un accord télétravail et donner un socle minimal de garanties dans celles où il n'existe rien.

Aujourd'hui, après l'avis favorable de la CFDT sur le contenu du diagnostic, les organisations patronales, ont accepté de s'inscrire dans la démarche d'un accord national interprofessionnel (ANI). La CFDT est satisfaite de cette annonce et s'impliquera pleinement dans cette négociation.

INFORMATION SYNDICALE CFDT AXWAY

Rédaction et impression :
Tour W, 102 Terrasse Boieldieu - 92085 Paris La Défense CEDEX

Adressez questions et suggestions à vos élus CFDT

Chantal PIERREVIL	Conseillère du salarié	1.2417
Angélique ROUZE	élu Titulaire au CSE	1.2634
Patrick ALLOMBERT	DS et élu Titulaire au CSE	1.2162
Michel HOLLANDE	RS au CSE	1.2288